



Depuis plusieurs années, nous dénonçons le saccage des biens communs et «l'héritage» qu'élus, aménageurs et promoteurs ont décidé de nous laisser : densification, artificialisation des sols, disparition d'espèces protégées.

Le 7 avril dernier, le Juge des référés de la Cour d'Appel Administrative de Paris a ordonné au nom de « l'intérêt public essentiel » de suspendre en partie l'autorisation environnementale préfectorale sur l'Aire des Vents et sur le Terrain des Essences, accédant ainsi à notre requête, portée avec de nombreux utilisateurs de ce jardin commun.

NOUS AVONS ÉTÉ ENTENDUS PAR LA JUSTICE.

Sur l'urgence à statuer,

La Cour d'Appel Administrative a admis l'urgence à suspendre l'Autorisation Environnementale compte tenu des dommages irréversibles causés aux espèces protégées.

Sur l'illégalité de l'Autorisation,

La dérogation « espèces protégées » ne peut légalement être délivrée que s'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes au projet concerné.

Sur le fond de l'Autorisation,

La SOLIDEO et le préfet n'ont pas démontré avoir « véritablement recherché l'existence d'autres solutions satisfaisantes » pour la réalisation du programme immobilier.

Sur la forme de l'Autorisation,

L'Autorisation Environnementale est insuffisamment motivée en ce qui concerne l'absence d'autres solutions satisfaisantes au projet de ZAC en d'autres lieux que sur l'Aire des vents.

NOUS ETIONS PRES DE 200 A ECHANGER CE DIMANCHE 11 AVRIL SUR L'AIRE DES VENTS

Malgré le froid les yeux brillaient, les sourires masqués, la bonne humeur et la détermination au rendez-vous. Nous avons fêté ce premier « stop ! » contre les projets qui s'accélèrent sous le prétexte des JOP 2024, préparé les actions à venir. Les solutions alternatives à ce projet d'urbanisation et ses 1300 logements bâtis sur des espaces verts existent, elles n'ont pas été étudiées.

Cependant rien n'est gagné.

Les réactions ne manqueront pas, ni les tentatives de mépriser les arguments des citoyens reconnus par la justice.

L'Aire des Vents est un corridor écologique important, liant les sites Natura 2000 du département et les terres agricoles du Nord Est Parisien. Il est indispensable de sauvegarder et développer les espaces verts de détente et de loisirs, préserver la biodiversité, respecter les espèces protégées et de leur habitat, maintenir et soutenir l'utilisation des terres agricoles pour lutter contre le dérèglement climatique et ses conséquences pour la population et son autonomie alimentaire.

Les requérants, riverains et usagers de l'Aire des Vents du Parc Georges-Valbon



**Cahier
Citoyen
de Plaine
Commune**

Courriel :
cahiercitoyenmgp@gmail.com



Aidez-nous à assurer les frais de justice. Vous pouvez déposer vos dons [ICI sur Helloasso](#)

PLUS UN SEUL M² D'ESPACE VERT NE DOIT CHANGER DE FONCTION

Les besoins de la population du département sont énormes, aggravés par la situation économique et sanitaire. Ils touchent tous les secteurs du «quotidien», santé, formation, emplois, logements. Les transports publics sont saturés, sans fiabilité, les temps pour se rendre au travail toujours plus longs.



Jean Marie Baty
Président du MNLE 93
& Nord- Est Parisien

Quelle absurdité d'augmenter le nombre d'habitants dans des villes au taux de chômage très élevé, éloignées des «pôles d'emplois», souvent inaccessibles. Nous devons construire de la cohérence urbaine en restaurant la Seine-Saint-Denis. Sans rapprochement - domicile-travail-loisirs - nous ne ferons qu'augmenter les déplacements et les gares ne suffiront pas si elles repoussent toujours plus loin les plus démunis par un processus de gentrification.

L'argent public doit servir au bien-être des habitants et à une transformation écologique, garantissant l'avenir du vivant. Servir aussi le besoin urgent d'espaces de respiration et respecter, à minima et partout, le ratio de 12m² d'espaces verts/habitant en cœur d'agglomération mis en cause par les tenants du Grand Paris.

- ⇒ **Les 27 hectares de l'Aire des Vents doivent être conservés, améliorés et entretenus.** Ses entrées doivent être aménagées pour en rendre l'accès agréable. Les espaces boisés doivent être préservés, complétés et le site équipé d'aires de jeux et de repos.
 - Avec la gare du T11 ce lieu constitue une opportunité et une capacité inégalée pour accueillir des initiatives événementielles, culturelles et pédagogiques en plein air, indispensables aux populations d'Ile-de-France. Les besoins des enfants et des sportifs doivent aussi être mieux pris en compte.
- ⇒ **Le terrain des Essences, jusqu'alors propriété du Ministère des Armées doit être dépollué par les pollueurs sans conditions** puis intégré au Parc Georges Valbon.
- ⇒ **Le CIO n'exigeait pas un Village des Médias « en dur ».** En 2020, il a été réduit de moitié et sa capacité d'accueil est désormais de 2800 journalistes sur les 25 000 attendus !
- ⇒ **Il reste à prouver qu'il y aurait à Dugny un besoin de 1300 logements.** La dynamique actuelle de construction de nouveaux logements en Seine-Saint-Denis et sur le territoire de Paris Terres d'Envol (en accession privée) est « en ligne avec la trajectoire » prévue par la planification du Schéma Régional. Mieux, le rythme de construction de logements sur le territoire de Paris Terres d'Envol (2010-2020) est nettement supérieur à la trajectoire définie par ce même schéma directeur (2444 au lieu de 2070 logements/an).

En tout état de cause, il existe des solutions alternatives :

1. Des centaines de logements étudiants dans les villes de Stains, Villetaneuse sur la ligne du T11 et à Saint-Denis peuvent faire office d'accueil temporaire des journalistes.
2. En bordure nord de l'Aire des Vents, sur un foncier déjà affecté à l'habitat, aux commerces et à l'artisanat dans le Programme local de l'habitat de Dugny, mais tristement délaissé depuis plusieurs années. La Ville de Dugny a voté en 2020 la modification de son PLU qui a augmenté le droit à construire en zone UC (habitat collectif), l'emprise autorisée au sol passant de 40% à 60%, constituant un potentiel de densification conséquent.
3. Sans compter la ressource de logements vacants (5,8% du parc) en Seine-Saint-Denis qu'il faudra bien évoquer dans les débats sur les solutions alternatives.

Nous vous invitons à ne rien lâcher et à continuer de faire valoir d'autres solutions

Les requérants, riverains et usagers de l'Aire des Vents du Parc Georges-Valbon



Cahier
Citoyen
de Plaine
Commune

Courriel :
cahiercitoyenmgp@gmail.com



Aidez-nous à assurer les frais de justice. Vous pouvez déposer vos dons [ICI sur Helloasso](#)